

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

DIRECTION DES ACTIONS
DE L'ÉTAT
Bureau de l'Environnement

SYNDICAT DES EAUX DE LA MODER

DERIVATION DES EAUX ET PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Forage P1 n° 0197 - 4X - 0035 Forage P2 n° 0197 - 4X - 0036 Forage P3 n° 0197 - 4X - 0039
Forage P4 n° 0197 - 4X - 0040 Forage P5 n° 0197 - 4X - 0054 Forage P6 n° 0197 - 4X - 0055

ARRETE DECLARATIF D'UTILITE PUBLIQUE

Le Préfet de la Région Alsace,
Préfet du Bas-Rhin

VU la délibération en date du 20 Février 2003 par laquelle le Syndicat des Eaux de La Moder demande l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau potable situés sur le ban des communes de Lichtenberg et Rothbach ;
VU le Code de l'Urbanisme ;
VU le Code de l'Expropriation ;
VU le Code du Domaine de l'Etat ;
VU les articles L1311-1, L1312-1 et 2, L1321-1 à 5, L1324-3 et 4 du Code de la Santé Publique ;
VU le Code Forestier ;
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 à L 211-3, L 211-5 à L 211-11, L 214-1 à L 214-11, L 215-13 et L 21061 à L 216-13 ;
VU le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;
VU le décret n° 92-1041 du 24 septembre 1992 relatif à la limitation ou la suspension provisoire des usages de l'eau ;
VU le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article L 214-1 du Code de l'Environnement ;
VU le Règlement Sanitaire Départemental ;
VU l'étude de vulnérabilité en date de septembre 1995 ;
VU le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique du 10 juin 1996 ;
VU le dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire à laquelle il a été procédé du 24 Mai 2004 au 10 Juin 2004 inclus conformément à l'arrêté préfectoral du 6 Avril 2004 dans les communes de Lichtenberg, Rothbach et Offwiller ;
VU l'avis favorable du Commissaire Enquêteur ;
VU l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 2 novembre 2004 ;

Considérant l'existence d'installations de prélèvement d'eau potable d'un débit maximum de 163 m3/h ;

Après communication du projet d'arrêté au pétitionnaire ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE I - OBJET :

Le Syndicat des Eaux de La Moder est autorisé à :

- prélever les eaux souterraines recueillies par les ouvrages n° 0197 4X 0035, 0197 4X 0036, 0197 4X 0039, 0197 4X 0040, 0197 4X 0054 et 0197 4X 0055 situés sur le ban des communes de Lichtenberg, Rothbach et Offwiller.
- utiliser les eaux prélevées en vue de la consommation humaine.

ARTICLE 2 - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET AUTORISATIONS :

Sont déclarés d'utilité publique les travaux de prélèvement des eaux des ouvrages n° 0197 4X 0035, 0197 4X 0036, 0197 4X 0039, 0197 4X 0040, 0197 4X 0054 et 0197 4X 0055 en application de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement.

Les périmètres de protection immédiate et rapprochée mis en place autour des ouvrages n° 0197 4X 0035, 0197 4X 0036, 0197 4X 0039, 0197 4X 0040, 0197 4X 0054 et 0197 4X 0055, sont déterminés en application de l'article L 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ces périmètres s'étendent sur le ban des communes de Lichtenberg, Rothbach et Offwiller, conformément aux indications des plans annexés au présent arrêté (annexes 1 et 2).

Est autorisée l'utilisation des eaux prélevées en vue de la consommation humaine, en application de l'article 5 du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001.

ARTICLE 3 - CONTROLE DE LA QUALITE

Les eaux captées et distribuées devront répondre aux conditions exigées par le Code de la Santé Publique. Le contrôle de leur qualité sera assuré par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Bas-Rhin.

ARTICLE 4 - LIMITATION DU PRELEVEMENT

L'autorité administrative pourra prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans les conditions qui seront fixées par arrêté préfectoral, pris en application du décret n° 92-1041 du 24 septembre 1992 susvisé.

ARTICLE 5 - INDEMNISATION DES TIERS

En application de l'article L1321-3 du Code de la Santé Publique et conformément à l'engagement pris dans sa délibération du 20 février 2003, le Syndicat des Eaux de La Moder indemnise les tiers détenant des droits reconnus, dans la mesure où les servitudes prévues par le présent arrêté entraînent à leur égard un préjudice direct, matériel et certain. Les mêmes règles qu'en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique sont applicables.

ARTICLE 6 - PRESCRIPTIONS APPLICABLES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Les parcelles concernées par les périmètres de protection immédiate des forages n° 0197 4X 0035, 0197 4X 0036, 0197 4X 0039, 0197 4X 0040, 0197 4X 0054 et 0197 4X 0055 situées sur le ban des communes de Lichtenberg et Rothbach sont, sauf convention de gestion, propriété du Syndicat des Eaux de La Moder. Les périmètres de protection immédiate seront clôturés. A l'intérieur de ce périmètre, toutes activités autres que celles nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau sont interdites. Ils sont régulièrement entretenus.

ARTICLE 7 - PRESCRIPTIONS APPLICABLES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (PPR)

7.1. SONT INTERDITS autour des ouvrages n°0197 4X 0035, 0197 4X 0036, 0197 4X 0039, 0197 4X 0040 et 0197 4X 0055:

7.1.1. Le camping, caravaning;

7.1.2. La construction, l'extension, l'aménagement et l'exploitation de logement d'animaux, de bâtiments d'élevage ou d'engraissement ,

7.1.3. Le pacage des animaux à moins de 100 mètres des forages,

7.1.4. L'implantation d'ouvrages de transport, de traitement, d'épandage ou d'infiltration d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle, brutes ou épurées, à l'exception des dispositifs d'assainissement autonome conformes à la réglementation,

7.1.5. Le stockage d'engrais organiques ou de synthèse et de produits phytosanitaires,

7.1.6. L'épandage d'engrais organiques,

7.1.7. L'épandage de produits phytosanitaires,

7.1.8. Le stockage, l'épandage ou le déversement de matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux,

7.1.9. Le retournement des prairies et le drainage agricole sauf pour les opérations collectives de réouverture du paysage;

7.1.10. Le traitement des forêts et des bois abattus, sauf en cas de force majeure où la nature des produits sera communiquée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et fera l'objet d'une autorisation;

7.1.11. Toute action susceptible d'attirer les animaux, à moins de 100 mètres des ouvrages;

7.1.12. L'implantation d'ouvrages de transport et de stockage d'hydrocarbures et de produits chimiques de synthèse;

7.1.13. L'ouverture d'excavations à l'exception de celles nécessaires à la protection des captages d'eau potable et au bon fonctionnement des ouvrages d'intérêt général existants;

7.1.14. La création de voies de circulation;

7.1.15. La création de puits d'infiltration ainsi que de forages non utilisés pour la production publique d'eau destinée à la consommation humaine;

7.1.16. La création de cimetières ou leur agrandissement;

7.1.17. La création de mares et d'étangs,

7.1.18. Les constructions et les installations de toute nature autre que celles strictement nécessaires à l'exploitation du réseau public d'alimentation en eau potable, à l'exception des extensions des constructions existantes dans la limite de 20 m² de la S.H.O.N. (surface hors œuvre nette)

7.2. SONT INTERDITS autour de l'ouvrage n° 0197 4X 0054:

7.2.1. Le camping, caravanning,

7.2.2. La construction, l'extension, l'aménagement et l'exploitation de logement d'animaux, de bâtiments d'élevage ou d'engraissement,

7.2.3. Le pacage des animaux à moins de 100 mètres des forages,

7.2.4. L'implantation d'ouvrages de transport, de traitement, d'épandage ou d'infiltration d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle, brutes ou épurées, à l'exception des dispositifs d'assainissement autonome conformes à la réglementation, à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation de la carrière, à condition d'être conforme à la réglementation existante,

7.2.5. Le stockage d'engrais organiques ou de synthèse et de produits phytosanitaires,

7.2.6. L'épandage d'engrais organiques,

7.2.7. L'épandage de produits phytosanitaires,

7.2.8. Le stockage, l'épandage ou le déversement de matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux,

7.2.9. Le retournement des prairies et le drainage agricole sauf pour les opérations collectives de réouverture du paysage;

7.2.10. Le traitement des forêts et des bois abattus, sauf en cas de force majeure où la nature des produits sera communiquée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et fera l'objet d'une autorisation;

7.2.11. Toute action susceptible d'attirer les animaux, à moins de 100 mètres des ouvrages;

7.2.12. L'implantation d'ouvrages de transport et de stockage d'hydrocarbures (à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation des carrières existantes) et de produits chimiques de synthèse;

7.2.13. L'ouverture d'excavations à l'exception de celles nécessaires à la protection des captages d'eau potable et au bon fonctionnement des ouvrages d'intérêt général existants (à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation des carrières existantes),

7.2.14. La création de voies de circulation;

7.2.15. La création de puits d'infiltration ainsi que de forages non utilisés pour la production publique d'eau destinée à la consommation humaine;

7.2.16. La création de cimetières ou leur agrandissement;

7.2.17. La création de mares et d'étangs,

7.2.18. Les constructions et les installations de toute nature autre que celles strictement nécessaires à l'exploitation du réseau public d'alimentation en eau potable, à l'exception des extensions des constructions existantes dans la limite de 20 m² de la S.H.O.N. (surface hors œuvre nette) et à l'exception de celles nécessaires à l'exploitation des carrières.

7.3. SONT REGLEMENTES autour des ouvrages n°0197 4X 0035, 0197 4X 0036, 0197 4X 0039, 0197 4X 0040 et 0197 4X 0055:

7.3.1. Le remblaiement des fouilles, tranchées, excavations sera réalisé avec des matériaux inertes;

7.3.2. Toutes les canalisations y compris celles pour les eaux pluviales seront étanches.

7.3.3. En l'absence de possibilité de raccordement à un réseau collectif, les installations d'assainissement autonome seront conformes à la réglementation en vigueur;

7.3.4 L'aménagement des voies de communication ne devra pas réduire la protection naturelle des forages;

7.3.5. Concernant les activités forestières:

- Les coupes à blanc ou défrichements seront remplacés par des surfaces équivalentes en forêt à l'intérieur du périmètre;
- Dans les peuplements en régénération, l'exploitation forestière ne devra pas excéder 1 hectare d'un seul tenant avec une surface cumulée à 25 hectares par an. Le cumul des surfaces coupées à blanc par an ne devra pas excéder 100 hectares tous les cinq ans;
- Les aires de débardages devront être éloignées d'au moins 100 mètres des captages;
- La création de nouvelles pistes forestières nécessaires à l'exploitation sera autorisée à plus de 100 mètres des captages.

7.4. SONT REGLEMENTES autour de l'ouvrage n° 0197 4X 0054:

7.4.1. Le remblaiement des carrières, fouilles, tranchées, excavations sera réalisé avec des matériaux inertes;

7.4.2. Les carrières et les ouvertures de fouilles ou tranchées de plus de deux mètres de profondeur seront autorisées avec une surveillance accrue des produits générés par l'activité et susceptibles de porter atteinte aux forages d'eau potable;

7.4.3. Les stockages de produits liquides polluants devront être réalisés dans des cuves étanches à double enveloppe ou munis de bassins de rétention étanches, dont le volume correspond à la capacité de stockage sur aire couverte ou à la capacité de stockage additionnée du volume correspondant à la pluie décennale sur aire non couverte;

7.4.4. Toutes les canalisations y compris les eaux pluviales seront étanches;

7.4.5. Les rejets d'eaux usées d'origine industrielle ou domestique devront être traités au préalable avant rejet;

7.4.6. En l'absence de possibilité de raccordement à un réseau collectif, les installations d'assainissement autonome seront conformes à la réglementation en vigueur;

7.4.7. Les projets d'extension d'installations classées seront autorisées avec avis de l'hydrogéologue agréé pour examiner les contraintes particulières à mettre en œuvre. Les seules installations tolérées seront les installations existantes actuellement;

7.4.8. Les voies de communication ne pourront être modifiées qu'en cas de force majeure et ne devront être aménagées qu'avec des matériaux inertes;

7.4.9. Concernant les activités forestières:

- Les déboisements du secteur en relation des carrières seront compensés lors du réaménagement définitif en fin d'exploitation;
- Les coupes à blanc seront remplacées par des surfaces équivalentes en forêt à l'intérieur du périmètre;

- Dans les peuplements en régénération, l'exploitation forestière ne devra pas excéder 1 hectare d'un seul tenant avec une surface cumulée à 25 hectares par an. Le cumul des surfaces coupées à blanc par an ne devra pas excéder 100 hectares tous les cinq ans;
- Les aires de débardages devront être éloignées d'au moins 100 mètres des captages;
- La création de nouvelles pistes forestières nécessaire à l'exploitation sera autorisée à plus de 100 mètres des captages.

7.5. MODIFICATION D'INSTALLATION OU D'ACTIVITE EXISTANTE:

Tout projet de modification d'installation ou d'activité existante dans le périmètre de protection rapprochée devra être porté à la connaissance du Préfet du Bas-Rhin.

Seront précisées:

- ses caractéristiques et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau,
- les dispositions prévues pour parer aux risques précités.

Le Préfet pourra demander, aux frais du pétitionnaire, si la complexité du dossier le justifie, l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique.

L'Administration fera connaître son avis dans un délai maximum de trois mois à réception du dossier.

ARTICLE 8 - SANCTIONS :

Sont passibles des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur, toute infraction ayant pour conséquence directe ou indirecte de compromettre la qualité des eaux souterraines dans les périmètres de protection.

Est considérée comme infraction à la sauvegarde des périmètres de protection tout acte ou tout fait ne respectant pas les prescriptions générales de la réglementation en cette matière, ainsi que les prescriptions particulières du présent arrêté.

ARTICLE 9 - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE :

Les travaux de mise en conformité devront prendre en compte l'avis de l'hydrogéologue agréé de juin 1996 et le rapport de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de décembre 2000.

Ils seront à réaliser à l'initiative du Syndicat des eaux de la Moder, sur la base d'un avant projet sommaire qui devra être réalisé dans un délai de 3 mois, à la date de signature du présent arrêté.

Les travaux devront être réalisés dans un délai de douze mois, une fois que ces derniers auront été confirmés.

ARTICLE 10 - PUBLICATION ET EXECUTION:

- le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
- le Président du Syndicat des Eaux de la Moder,
- le Maire de la commune de Lichtenberg,
- le Maire de la commune de Rothbach,
- le Maire de la commune d'Offwiller,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin,
- le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Bas-Rhin,
- le Directeur Départemental de l'Équipement du Bas-Rhin,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée :

au Sous-Préfet de Saverne,
 au Sous-Préfet de Haguenau,
 au Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Alsace,
 au Directeur Régional de l'Environnement Alsace,
 au Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
 au Directeur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières d'Alsace,
 au Directeur Régional de l'Office National des Forêts,

au Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
au Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin,

avec publication d'un extrait au recueil des actes administratifs de la préfecture et dans deux journaux locaux, et affichage en mairies de Lichtenberg, Rothbach et Offwiller, pendant une durée minimale d'un mois.

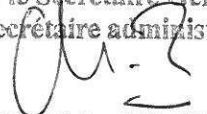
STRASBOURG, le 29 NOV. 2004

Le Préfet

P. le Préfet,
Le Secrétaire Général

Philippe VIGNES

Pour ampliation
Pour le Secrétaire Général,
Le secrétaire administratif


Matthieu MAGER



Délais et voies de recours:

(Articles L.214-10 et L.514-6 du Code de l'Environnement).

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif.

Le délai de recours est de deux mois pour le pétitionnaire.

Le délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Le délai de recours pour les tiers est de quatre ans à compter de la publicité de l'acte.

Pièces annexées:

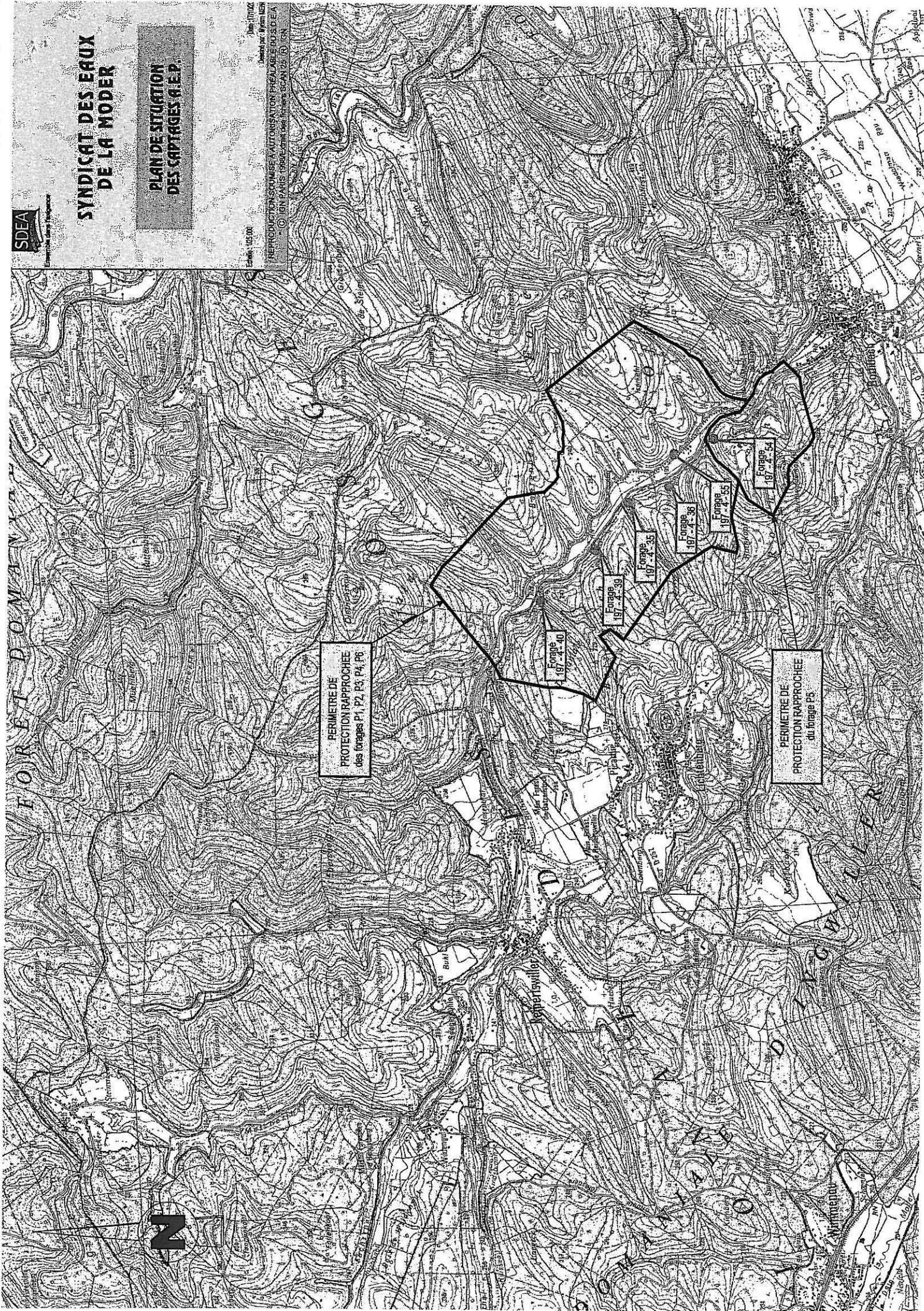
Annexe 1 : Plan de situation au 1/25000

Annexe 2 : Plans parcellaires des périmètres de protection

Annexe 3 : Etats parcellaires

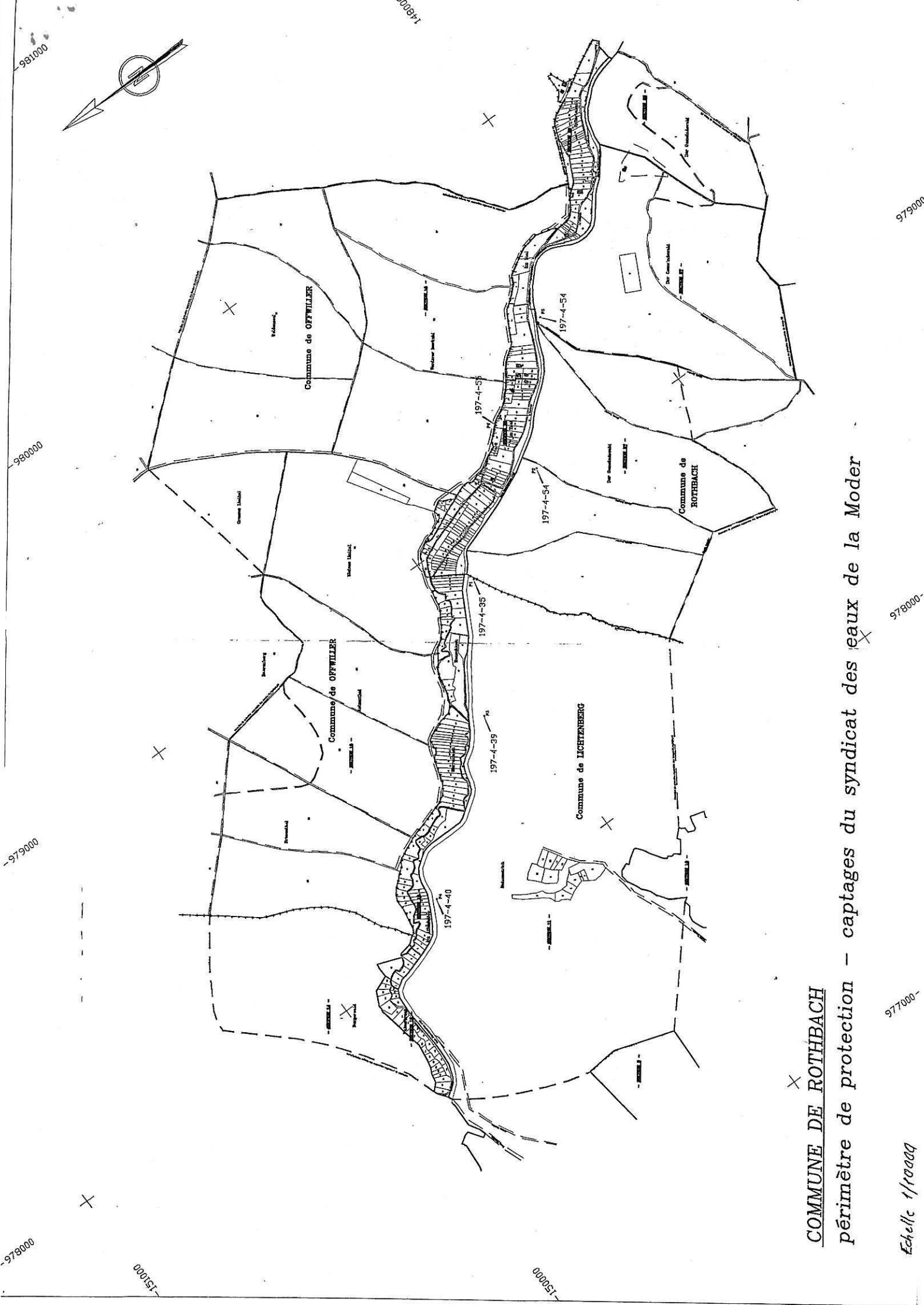
Annexe 1

PLAN DE SITUATION Echelle 1/25000



Annexe 2

PLAN PARCELLAIRE DES PERIMETRES DE PROTECTION



COMMUNE DE ROTHBACH

périmètre de protection - captages du syndicat des eaux de la Moder

Echelle 1/10000

977000-

978000-

979000

978000

979000

980000

981000

151000

150000

148000

Annexe 3

ETATS PARCELLAIRES

COMMUNE DE LUTHERVILLE

N° d'ord.	Sect.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
	M	1	BOTAN STRICH	12.13.00	PF Héu	977	BNP	
				142.07.01	BR PIN			
				30.00	BR			
				2.10.00	BR			
				1.70.00	PF chêne			
				4,30.00	"			
				50.00	"			
				2.50.00	PF Héu			
				1.60.00	PF Héu			
				3.00.00	"			
				1.00.00	BR PIN			
				20.32	Sol			

Deutsches Reich

N ^o ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N ^o L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
002	M	1	Vor Ammer					
002	M	2	Batzgenstich	20.50	BR PIN	470	ONF.	
010	M	3	"	13.00	BT 8	1133	ZWIEBEL Auguste ex SCHWAB Anna ex Rue de Wilmann 67340 REINERTSWAR	
002	M	4	Batzgenstich	9.80	BR PIN	490	ONF	
017	M	5	"	12.60	P4	724	Mme STEYER Alphonse ex FLEUR Emma 67680 EPPIC	
015	M	6	"	2.20	P4	1086	SCHMITZ Freddy Mme A. Rue de Wilmann 67340 Reipertswill	
010	M	7	"	4.40	P4	—	SAND Jacques Gethmann ex ZWIEBEL Albert Lichtenberg	
002	M	8	Batzgenstich	23.20 16.20	BR PIN	470	ONF	
016	M	9	"	18.54	BR PIN	708	MAGRA Albert 5740 YVZ Gethmann MAGRA Alfred ex Rue de Volontiers	57458 Mont-Juv.
014	M	10	"	18.77	BR PIN	809	FEHL Louis Mme Rue de la Picardie Lichtenberg	
014	M	11	"	18.21	BR PIN	—	SCHMITZ François ex 406 Marie ex Rue Montebert 57000 BASSERIE AL	

L'cet Trav 2 Ell

[illegible]

LIEUTENANTS

N° ord.	Sect.	Perc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
103	12	1	Am AFFENTFELSSEN	4.85	P3	1202	Sci Les Jones 306 rte de Schornbach 6700 Strasbourg	
109	1	2	"	8.10	P3	712	Mme HURST Fmole au Cassan Charlotte 82 Rue du Moulin	
110		3	"	7.30	P3	715	Mme Albert-Yutz Fathimane HAGEE Alfred 2 rue de Voltaire 57158 NeufPuy 5413	
112		4	"	7.55	P3	400	PARMAYEA Eugène Gings 16 Rue du Moulin RECHERTSWILLER	
103		5	"	7.55	P3	409	Mme SCHERER René 2 Rue Neuve	
114		6	"	6.65	P3	1091	FEAR Guad HERMANN Roger Mme FEAR Guad au 1074 Adeline KESSELER	
115		7	"	1.05	P3	219	FEAR Louis 3 rue Amere Picardie	
1104		8	"	7.60	P3	909	TRAUTMANN Frédéric epa LEUNKE Marguerite 67490 BERTWILLER	
1103		9	"	5.40	P3	1202	Sci Les Jones	
1112		10	"	6.10	P3	469	SCHERER Jeanm epa TRAUTMANN Julie 6 rue Vogelshand	
1113		11	"	10.20	P3	1203	ZWIERSKE Philippe Charles Hauptstrasse 48 BIERMUELL 770 REINHARD Muenchen	

LAUTERBURG

LAUTERBURG

No. ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
611	12	12	AM APPENHEUSEN	20.40	P3	1133	SCHAEFER Raymond epx WOLFFEN Schuer 2 Rue de l'Aubrière 67400 BIKONCHY COATTEUX STRASSEN	
915		13	"	6.80	P3	1205	SCHMITZ Jean - Luc Fendamer 27 Rue haute Pays 54830 Colmar Villers	
909		14	"	3.40	P3	185	DE WOLF Pierre Fionnere WOLF Oswald Reijterswiler	
110		15	AM APPENHEUSEN	9.80	P3	785	LEICHT Albert Joseph 10 A Rue N Urban Strassburg Mme DESBOIS Marie M Rue d'Empire Strassburg 7 Rue LEICHT Marie Gustave 6 Vieux Chateau Strassburg Mme TRAUTMANN Hedwige M Rue principale 67340 NORDBACH	
204		16	"	5.20	P3	1291		
207		17	"	5.59	P3	1154	STENKE Roland 59 Rue principale 67350 Kienpandorf	
111		18	"	5.74	P3	1269	DURAND Jean Christian 107 Rue St. Nicolas 54000 Nancy	
107		19	"	6.93	P3	-	Mlle WATTELLER Genevieve	
213		20	"	6.85	P3	411	LOEGER Alfred epx Stenke Madeline 6770 Sarrebourg Fionnere SUIVANT ROPPE 67350 Kienpandorf	
2509		21	"	13.56	P3		Mme DURR Louis 101 Stouffes Sebourg 63 Rue de Francheville 54240 TOUL	
1107		22	"	11.90	P3	1154	STENKE Roland 29 Rue principale Kienpandorf	

LIEN TERN 3 rue

N° ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
1910	19	23	du AFFRENFURSTEN	6.80	P3	M33	ZWISSEL Auguste epa DEMERS Lina 2 rue de Wimmenau 6740 Reipertswiller	
1907		24	"	4.74	P3	M54	JEUNE Roland 39 rue principale RINGENWERT.	
1907		25	"	4.73	P3	M54	4	
1907		26	"	4.73	P3	M54	4	
1904		27	"	13.30	P3	605	WILD Jean Claude epa LAUTH Niederwam Le Basing-	
1907		28	"	43.70	P3	M54	JEUNE Roland 39 rue principale RINGENWERT.	
1908		29	HAERENWART	27.90	P3	104	WILLEN Georg epa WILKE Helene 6730 OBERWILLEN	
1904		30	HAERENWART	6.40	P3	-	LEICHT Louis Lichonwore rue WAGNER Louis rue LIECHT Welterweg	
1909		31	HAERENWART	19.80	P3	88	FROELICH, wie CARSTENS Inge 44 rue du Fort rue SCHAECKENWARTS bis FROELICH Rose Marie Anne rue KUNZ und FROELICH Paul Jeanne 44 rue d'Eschweilerbach à HERSBACH	27 rue de la Cole Hersbach
1915		32	"	5.75	P3	104	JEUNESSE Hubert Ep. LOEBEL 30 rue de ferner ECKWILLEN	
3015		33	"	5.70	P3	1010	SCHWAPP Charles epa SOIT	

LISTE DES PROPRIETAIRES

N° ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
611	12	34	HEERENMATT	6.60	P3	664	JAND WILLY epa STERNMANN Nourie Van du chatan	
613		35	"	7.30	P3	988	SCHERER Neri epa TRAUTMANN Gensette L. du Nourie	
614		36	"	7.50	P3	67	MULLER Emile No Fom' communal 6.740 JURY Jaffentaden	
615		37	"	14.00 800	P3 Klay	875	TRAUTMANN Roger Kaya Cavin Nourie 42 du Baldner 6.710 STESBOUZE.	
616		38	"	5.90	P3	379	ZANCAVANO Silvio vicuz Kaya Kourie Bel Emmanuel Nourie 6.740 VANCE	
617		39	"	18.80	P3	1263	STOUR Albert Jours 39 de du Baldner Nourie	
617		40	"	9.90	P3	154	SEALE Roland 39 du Baldner Kourie	
617		41	"	12.30	P3	154	"	
615		42	"	12.30	P3	122	LOEGER WALTER Jours, epa LONNORIE. No 1 du de Baldner Nourie	
616		43	"	10.30	P3	153	ZWIERER Auguste epa SCHWAB Lina L du de Wimmeman 6.740 REISSBOUZE.	
617		44	"	5.99	P4	376	JULIEN Roger, epa WIEFELER Nourie 21 du Baldner 9.330 Nourie de de	

INVENTAIRE

N° ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
P10	12	45	HEAUVILLIERS	14,00	P3	—	ZWISSEK Auguste ex Louis Lina 2 rue de Valenciennes 6 + 200 Reimsville.	
617	1	46	"	14,00	P3	719	GARCKOFFER Roland 16 rue de Fontaines Strasbourg	
617		47	"	14,00	P3	1017	"	
105		48	"	8,45	P3	10017	Mme HUBERT Marceline Marie Reims HUBERT Charles Sédiment	
106		49	"	2,77	P4	460	Mme LEMINIER Marie 67 rue GOSSELIN	
109		50	"	8,45	P3	43	Mme FROELINGER Louis rue Stoue Catherine 57 ANNEXE	
107		51	"	9,60	P3	1014	Mme Roland 39 rue Fontaine Reims	
108		52	"	9,60	P3	306	Mme MARIOTTE Alfred 50 rue du Château	
108		53	"	8,25	P3	845	Mme Michel Alexandre 30 rue Vierge Strasbourg	
105		54	"	8,25	P3	734	Mme René Reims	
105		55	"	9,65	P3	644	Mme Marie ex Mlle Marie Madeleine 100 pl. de l'Église	

LUTEN 3 ERG

N° ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
615	12	56	HERREN MATT	3.43	P4	734	FRERE René K'NOMINIA	
615		57	"	4.73	P4	734	"	
615		58	"	9.65	P4	734	"	
615		59	"	9.15	P3	734	"	
617		60	"	9.55	P5	—	MARGARET Philippe ex LOEGERE Sydney Reipertswiller	
615		61	"	8.35	P3	734	FRERE René d'indemiller	
3401		62	"	8.35	P3	79	MUNICHENY René Maxime 118 rue principale 6+120 DOITRE	
P10		63	"	7.85	P3	1433	ZWISCHER : Auguste ex SCHWABE Lisa 2 rue de Wimmencan COTINO REIPERTSWILLER	
615		64	"	7.15	P3	734	FRERE René d'indemiller	
618		65	"	10.40	P3	534	FRERE SOLT Jenoys Festhimmene 110 SOLT Maxhilde 9 rue Keldoyard Hastberg	TEST 504
617		66	"	10.02	P3	1117	GANGLHOFFER Roland	

WINTERSBERG

No ord.	Sect.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. culti.	N ^o L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
617	12	67	HERRENWITZ	14.99	P3	mit	GARLHOFFER Roland 16 Rue de Pontonnier 67000 Strasbourg	
617		68	"	15.37	P3	mit	"	
617		69	KAUSCHLOCH	8.10	P3	mit	"	
317		70	"	36.20	"	mit	"	
517		71	"	9.60	P3	986	"	
617		72	"	6.50	P3	mit	"	
617		73	"	4.50	P3	mit	"	
617		74	"	2.65	P3	mit	"	
617		75	"	5.10	P3	mit	"	
1617		76	"	5.50	P3	mit	"	
1617		77	"	9.15	P3	mit	"	

LUCHTENBACH

N° ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
617	12	78	Klauselberg	9,15	P3	M7	Gottfried Roland No rue du Pontonne Cote Strasbourg	
617		79	"	9,15	P3	M7	"	
617		80	"	9,15	P3	M7	"	
617		81	"	11,37	P3	M7	"	
617		82	"	22,74	P3	M7	"	
617		83	"	13,18	P3	M7	"	
617		84	"	15,82	P3	M7	"	
617		85	"	26,35	P3	M7	"	
1617		86	"	78,20	P3	M7	"	
1617		87	"	18,99	P3	M7	"	
617		88	"	8,10	P3	M7	"	

Lichtbogen

N° ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
1002	13	96	PULVERBACH	8.20	P3	94	HANOWEKE Kurt cpa KORBOL WERDEN 29 rue du Vieux Chemin	
1002		97	"	8.53	P3	94	"	
1002		98	"	0.10	P3	94	"	
1009		99	"	8.64	P2	1207	une FRANK Robert A rue de Ludwig 67540 OSTWARD	
1009		100	"	6.13	P2	1054	WOLF Henri cpa MATHIE 12 rue de la fontaine 67340 ENVERMOREL	
1002		101	"	4.30	P2	94	HANOWEKE Kurt	
1002		102	"	4.30	P2	94	"	
1002		103	"	5.50	P2	94	"	
1013		104	"	5.40	P2	1015	ZWIERGER Philippe Chant Hennestraune 49 01430 EISEN 7786 REINHAU Alençon	
1110		105	"	5.82	P2	735	LECHET Albert 40 rue St. Urbain Thionville une ANNOGOST Marcel 11 rue d'Eglise Thionville une LEBERT Marie Yvette 6 rue du Vieux Chemin	
1015		106	"	5.60	P2	145	une REFF René rue LÉONARD Thionville Reipelswiller	

N° ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
CM	13	107	PULVERBACH	5,40	P2	1240	LEBERT, fils 26 rue du doct Dupuis.	
106		108	"	4,85	P2	557	Mme CHRISTIANNE Chiffon Repeintures-	
107		109	PULVERBACH	4,85	P2	919	RODMANN Chiffon d'industrie St Odele 5780 KORNBERG	
102		110	"	6,07	P2	944	HANNON Jean-Jacques ex HARTER 19 rue de la Libération OFFENBERG	
102		111	"	5,80	P2	94	HANO WICK KURT	
102		112	"	2,84	P2	1065	HANO WICK WILHELM	
106		113	"	11,20	P2	23	Mme LEVITZ Albert 16 rue de la Gare 6710 COXWIEBER	
102		114	"	8,00	P2	810	HAMANN Gerold ex REUTENBERG 5 rue du Haut-Ban 6700 HOFENHEIN	
106		115	"	8,80	P2	249	RODMANN Albert 50 rue de Forstheim 6700 KORNBERG	
110		116	"	5,80	P2	1040	REUTENBERG Albert ex 2 rue de Wilmann 6730 Repeintures	
112		117	"	6,90	P2	400	REUTENBERG Eugène 16 rue du Wilmann Repeintures	

Observ.

N° d'ord.	Secl.	Parc.	Lieu-dit	Surface	Nat. cult.	N° L.F.	Identité des Propriétaires	Observ.
101	14	1	BOIS GARWANG	131.99.68	BR PIN		Commune de Lichtenberg	
				36.35.00	BR			
				9.03.00	BF Hêtre			
				1.00.00	BF Hêtre			
				38.62.72	BF Hêtre			
				1.30.00	BR			
				40.00	BR			
				100.00	BR			
				2.80.00	BR			
				600.00	BF Hêtre			
				1.50.00	BR PIN			
				4.80.00	BR			

CENTRE DES IMPOTS FONCIERS DE

DEPARTEMENT

N° DE COMMANDE

HAGUENAU

CENTRE DES IMPOTS FONCIER

RUE DU CLABAUD

P. 246

504 HAGUENAU CEDEX

TEL: 03 88 53 26 26

MARDI ET VENDREDI DE 8H15

A 11H 45

RHIN (BAS)

98 00435 001

COMMUNE

EDITE LE

OFFWILLER

358

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIERES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPENTAGE	NATURE DE CULTURE
00349	GROSSES LINTHAL	15	11		17.30.00		BR 01
00349	WEIDENSEEL	15	12		15.19.77		BR 01
00349	WEIDENSEEL	15	16		17.48.19		BR 02
				J	2.04.10		BR 02
				K	6.70.00		BR 02
				L	8.74.09		BR 03
00349	WEIDENSEEL	15	17		10.04.04		BR 01
				J	4.04.04		BR 01
				K	3.00.00		BR 01
				L	3.00.00		BR 01
00349	VORDERE ISERKEHL	15	27		16.25.03		BR 01
				J	12.15.03		BR 01
				K	0.60.00		BR 01
				L	3.00.00		BR 01
				M	0.50.00		BR 01
00349	VORDERE ISERKEHL	15	28		13.68.82		BR 01
				J	5.74.41		BR 01
				K	1.50.00		BR 01
				L	0.70.00		BR 01
				M	5.74.41		BR 03
00349	VORDERE ISERKEHL	15	29		15.84.16		BR 01
				J	10.34.16		BR 01
				K	3.50.00		BR 01
				E	2.00.00		BR 01
00349	KLEINES LINTHAL	15	30		1.85.10		P 03
00349	KLEINES LINTHAL	15	31		0.56.34		P 03
00349	KLEINES LINTHAL	15	32		22.43.12		BR 01
				J	20.70.12		BR 01
				K	0.75.00		BR 01
				L	1.00.00		BR 01
00349	KLEINES LINTHAL	15	33		0.16.65		BR 01

TOTAL DES CONTENANCES

PERSONNE(S) INSCRITE(S) DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
900349	COMMUNE D'OFFWILLER	PROPRIÉTAIRE

CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE

DÉPARTEMENT

N° DE COMMANDE

HAGUENAU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
RUE DU CLAUD
P. 246
504 HAGUENAU CEDEX

RHIN (BAS)

98 00435 002

COMMUNE

ÉDITÉ LE

TEL: 03 88 53 26 26
JARDI ET VENDREDI DE 8H15
11H 45

ROTHBACH

415

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIÈRES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPENTAGE	NATURE DE CULTURE
900527	DER GEMEINDEWALD	25	1		13.72.67	BR 01	
900527	9001 DER GEMEINDEWALD	27	3	J	14.61.74	BR 01	
				K	14.00.00	S 00	
					0.61.74		
900527	DER GEMEINDEWALD	27	4		10.95.04	BR 01	
900527	DER GEMEINDEWALD	27	5	J	19.01.80	BR 01	
				K	8.91.80	BR 01	
				L	5.00.00	BR 01	
				M	2.50.00	BR 01	
				N	2.00.00	BR 01	
					0.60.00	BR 04	
900527	DER GEMEINDEWALD	27	7		12.18.91	BR 01	
900527	2 DER GEMEINDEWALD	27	8	J	22.38.41	BR 01	
				K	20.55.17	CA 01	
				L	1.39.34	S 00	
					0.43.90		
900527	DER GEMEINDEWALD	27	9		0.59.20	BT 02	
900527	DER GEMEINDEWALD	27	10		15.19.64	BR 01	
140517	IM THAL	28	1		0.16.68	T 04	
111285	IM THAL	28	2		0.03.04	T 04	
131147	IM THAL	28	3		0.03.27	T 04	
072892	IM THAL	28	4	A	0.03.01	T 04	
				B	0.01.51	T 04	
					0.01.50		
072891	IM THAL	28	5		0.03.32	T 04	

TOTAL DES CONTENANCES

PERSONNE(S) INSCRITE(S) DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
900527	COMMUNE DE ROTHBACH	PROPRIÉTAIRE
140517	WOLF/CHRISTIANNE	PROPRIÉTAIRE
111285	LOGEL/CHRISTINE	PROPRIÉTAIRE
131147	STALLER/PAULINE	PROPRIÉTAIRE
072892	ZWIEBEL/PHILIPPE CHARLES	PROPRIÉTAIRE
072891	ZWIEBEL/GEORGES	PROPRIÉTAIRE

CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE

DEPARTEMENT

N° DE COMMANDE

HAGUENAU

CENTRE DES IMPOTS FONCIER

RUE DU CLABAUD

P. 246

504 HAGUENAU CEDEX

TEL: 03 88 53 26 26

OUVRI ET VENDREDI DE 8H15

A 11H 45

RHIN (BAS)

98 00435 002

COMMUNE

EDITE LE

ROTHBACH

415

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIERES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPEPAGE	NATURE DE CULTURE
040062	IM THAL	28	35		0.08.53	T	04
146983	IM THAL	28	36		0.07.18	T	04
058735	IM THAL	28	37		0.07.17	T	04
08761	IM THAL	28	38		0.22.08		
				A	0.11.94	T	04
				B	0.17.14	T	04
033343	IM THAL	28	39		0.23.72		
				A	0.11.86	T	04
				B	0.11.86	T	04
001617	IM THAL	28	115		0.00.25	T	04

TOTAL DES CONTENANCES

PERSONNE(S) INSCRITE(S) DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
040062	LOEGEL/JEAN GEORGES FILS DE MICHEL	PROPRIÉTAIRE
146983	ROTH/NATHALIE	NU-PROPRIÉTAIRE
058735	SCHOTT/HERBERT HENRI	PROPRIÉTAIRE
08761	LEICHT/ALBERT	PROPRIÉTAIRE
033343	KITZINGER/JEAN PHILIPPE	PROPRIÉTAIRE
001617	SYNDICAT DES EAUX DE LA MODER	PROPRIÉTAIRE

CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE

HAGUENAU

CENTRE DES IMPOTS FONCIER

RUE DU CLAUD

P. 246

504 HAGUENAU CEDEX

TEL: 03 88 53 26 26

OUVRI ET VENDREDI DE 8H15

A 11H 45

DEPARTEMENT

RHIN (BAS)

N° DE COMMANDE

08 00435 002

COMMUNE

MOTHBACH

415

EDITE LE

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIERES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPENTAGE	NATURE DE CULTURE
055640	IM THAL	28	46		0.22.88	T	04
055640	IM THAL	28	47		0.24.00	T	04
03115	IM THAL	28	48		0.01.88	T	04
03115	IM THAL	28	49		0.01.60	T	04
03115	IM THAL	28	50		0.01.25	T	04
03115	IM THAL	28	51		0.01.02	T	04
049941	IM THAL	28	117		0.14.29	T	04
01817	IM THAL	28	118		0.14.29	T	02
03115	IM THAL	28	53		0.05.67	T	04
03115	IM THAL	28	54		0.05.55	T	04
03115	IM THAL	28	55		0.02.58	T	04
03115	IM THAL	28	56		0.02.82	T	04
134019	IM THAL	28	57		0.05.46	T	04
03115	IM THAL	28	58		0.11.08	T	04
064319	IM THAL	28	59		0.11.04	T	04
055640	IM THAL	28	60		0.10.84	T	04
03115	IM THAL	28	61		0.12.06	T	04
03115	IM THAL	28	62		0.15.65	T	04

TOTAL DES CONTENANCES

PERSONNE(S) INSCRITE(S) DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
055640	SCHERRER/RENE	PROPRIETAIRE
03115	STRASBOURG HANAU	PROPRIETAIRE
049941	PLATOW/HENRI	PROPRIETAIRE
01817	SYNDICAT DES EAUX DE LA MODER	PROPRIETAIRE
134019	TRAUTMANN/MARTHE	PROPRIETAIRE
064319	TRAUTMANN/PHILIPPE	PROPRIETAIRE

18 05 1998

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
083395	DERENO MADELEINE/	PROPRIÉTAIRE
055975	SCHIMPE/BERNARD	PROPRIÉTAIRE
012581	DROUARD/OLIVIER	PROPRIÉTAIRE
162572	BRECHT/WALTER	PROPRIÉTAIRE
061213	STAMM/EMILE	PROPRIÉTAIRE
092684	GREINER/ASTRIDE MARGUERITE	PROPRIÉTAIRE

CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE

HAGUENAU

CENTRE DES IMPOTS FONCIER

RUE DU CLAUD

P. 246

7504 HAGUENAU CEDEX

TEL: 03 88 53 26 26

MARDI ET VENDREDI DE 8H15

A 11H 45

DÉPARTEMENT

RHIN (BAS)

N° DE COMMANDE

98 00435 002

COMMUNE

ROTHBACH

415

EDITE LE

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIÈRES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPENTAGE	NATURE DE CULTURE
20867	IM THAL	28	124		0.00.40	T	04
61213	5 IM THAL	28	125		0.07.05	S	00
20867	IM THAL	28	126		0.00.68	T	04
20867	IM THAL	28	127		0.00.32	T	04
20867	3 IM THAL	28	128		0.03.35	S	00
20867	IM THAL	28	129		0.00.68	T	04
61570	2 IM THAL	28	130		0.07.02	S	00
903115	IM THAL	28	72		0.07.31	T	04
62572	4 IM THAL	28	73		0.06.97	S	00
92684	IM THAL	28	119		0.03.74	S	00
20867	IM THAL	28	120		0.00.42	T	04
20867	IM THAL	28	121		0.00.51	T	04
20867	IM THAL	28	122		0.03.65	S	00

TOTAL DES CONTENANCES

PERSONNE(S) INSCRITE(S) DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
020867	GREINER/CHARLES	PROPRIÉTAIRE
061213	STAMM/EMILE	PROPRIÉTAIRE
161570	FORTMANN/SABINE CATHIE	PROPRIÉTAIRE
903115	STRASBOURG HANAU	PROPRIÉTAIRE
162572	BRECHT/WALTER	PROPRIÉTAIRE
092684	GREINER/ASTRIDE MARGUERITE	PROPRIÉTAIRE

DÉPARTEMENT DES IMPÔTS FONCIER DE

HAGUENAU

DÉPARTEMENT DES IMPÔTS FONCIER

RUE DU CLABAUD

P. 246

504 HAGUENAU CEDEX

TEL: 03 88 53 26 26

OUVRIER ET VENDREDI DE 8H15

A 11H 45

DÉPARTEMENT

RHIN (BAS)

N° DE COMMANDE

98 00435 002

COMMUNE

ROTHBACH

415

ÉDITÉ LE

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIÈRES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPENTAGE	NATURE DE CULTURE
142223	IM THAL	28	91		0.18.10	T	04
015817	IM THAL	28	92	J	0.20.45	J	01
				K	0.10.45		
					0.10.00	S	00
023091	IM THAL	28	76		0.20.50	T	04
045023	IM THAL	28	95		0.09.73	T	04
045023	IM THAL	28	96		0.09.74	T	04
031115	IM THAL	28	78	A	0.39.57	T	04
				B	0.25.57	T	04
					0.14.00	T	04
038874	IM THAL	28	79		0.17.92	T	04

TOTAL DES CONTENANCES

PERSONNE(S) INSCRITE(S) DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
142223	ZWIEBEL/MADELEINE	PROPRIÉTAIRE
015817	FISCHER/CHARLES	PROPRIÉTAIRE
023091	HANDSCHUHMACHER/JACQUES PHILIPPE	PROPRIÉTAIRE
045023	MOOG/ANDRE	PROPRIÉTAIRE
031115	STRASBOURG HANAU	PROPRIÉTAIRE
038874	LEININGER/JEAN	PROPRIÉTAIRE

CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE

DEPARTEMENT

N° DE COMMANDE

HAGUENAU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
RUE DU CLABAUD
P. 246
5504 HAGUENAU CEDEX

RHIN (BAS)

98 00435 003

AL: 03 88 53 26 26
ARDI ET VENDREDI DE 8H15
A 11H 45

COMMUNE

EDITE LE

ROTHBACH

415

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIÈRES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPENTAGE	NATURE DE CULTURE
00708	FOSSE	28	86		0.11.69	P 00	
011909	IM THAL	29	1		0.14.63	P 04	
00527	IM THAL	29	2		0.33.96	P 04	
00527	IM THAL	29	3		0.04.15	P 04	
03728	IM THAL	29	4		0.20.32	P 04	
51935	9005 IM THAL	29	5	J	0.39.34	P 04	
				K	0.35.00	P 04	
					0.04.34	S 00	
00527	IM THAL	29	6		0.03.77	P 04	
00982	IM THAL	29	7		0.17.69	P 04	
00982	9006 IM THAL	29	8		0.06.58	S 00	
00982	IM THAL	29	9		0.03.46	P 04	
00982	IM THAL	29	10		0.03.72	P 04	
00982	SYFFERTSMATT	29	11		0.04.11	P 04	
00982	SYFFERTSMATT	29	12		0.03.65	P 04	

TOTAL DES CONTENANCES

PERSONNE(S) INSCRITE(S) DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
900708	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES	PROPRIÉTAIRE
011909	DISS/CHARLES	PROPRIÉTAIRE
900527	COMMUNE DE ROTHBACH	PROPRIÉTAIRE
903728	CARRIÈRE ET TRAVAUX PUBLICS DE ROTHBACH	PROPRIÉTAIRE
51935	HANSEN/MICHEL	PROPRIÉTAIRE
010982	DELAVAL/BERNARD	PROPRIÉTAIRE

CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE

DEPARTEMENT

N° DE COMMANDE

HAGUENAU

CENTRE DES IMPOTS FONCIER

RUE DU CLAUD

P. 246

504 HAGUENAU CEDEX

TEL: 03 88 53 26 26

MARDI ET VENDREDI DE 8H15

A 11H 45

RHIN (BAS)

98 00435 003

COMMUNE

EDITE LE

ROTHBACH

415

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIERES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPENTAGE	NATURE DE CULTURE
027433	SYFFERTSMATT	29	13		0.08.44	P	04
147313	SYFFERTSMATT	29	14		0.05.56	P	04
147313	SYFFERTSMATT	29	15		0.05.50	P	04
147313	0001 SYFFERTSMATT	29	16		0.16.33		
				J	0.10.57	J	01
				K	0.05.76	K	00
011109	SYFFERTSMATT	29	17		0.10.34	P	04
065972	SYFFERTSMATT	29	68		0.05.21	P	04
065972	SYFFERTSMATT	29	69		0.04.83	P	04
023100	SYFFERTSMATT	29	18		0.10.14	P	04
025667	SYFFERTSMATT	29	19		0.09.76	P	04

TOTAL DES CONTENANCES

PERSONNE(S) INSCRITE(S) DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
027433	HOFFMANN/CHARLES	PROPRIÉTAIRE
147313	DAWO/JOACHIM	PROPRIÉTAIRE
011109	DENNI/CHARLES	PROPRIÉTAIRE
065972	VOLTENLOGEL/ANTOINE	PROPRIÉTAIRE
023100	HANDWERK/ERIC	PROPRIÉTAIRE
025667	HERSCHEL/SIEGERIED	PROPRIÉTAIRE

CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE

HAGUENAU

CENTRE DES IMPOTS FONCIER

RUE DU CLABAUD

BP. 246

5504 HAGUENAU CEDEX

TEL: 03 88 53 26 26

OUVRI ET VENDREDI DE 8H15

A 11H 45

DEPARTEMENT

RHIN (BAS)

N° DE COMMANDE

98 00435 003

COMMUNE

ROTHBACH

415

EDITE LE

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIÈRES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPENTAGE	NATURE DE CULTURE
58707	SVFFERTSMATT	29	20		0.08.52	P	04
33607	SVFFERTSMATT	29	59		0.12.41	P	04
33607	SVFFERTSMATT	29	61		0.09.71	P	04
33607	SVFFERTSMATT	29	22		0.09.43	P	04
33607	SVFFERTSMATT	29	23		0.07.50	P	04
41067	SVFFERTSMATT	29	24		0.12.45	P	04
41069	SVFFERTSMATT	29	62		0.04.24	P	04
41069	SVFFERTSMATT	29	64		0.04.64	P	04
41069	SVFFERTSMATT	29	26		0.12.98	P	04
41069	SVFFERTSMATT	29	27		0.13.27	P	04
44127	SVFFERTSMATT	29	28		0.12.89	P	04
44127	SVFFERTSMATT	29	29		0.10.20	P	04
00349	SVFFERTSMATT	29	30		0.12.88	P	04
00349	SVFFERTSMATT	29	31		0.07.41	P	04
00349	SVFFERTSMATT	29	32		0.06.42	P	04
00349	SVFFERTSMATT	29	33		0.04.84	P	04
00349	SVFFERTSMATT	29	34		0.04.90	P	04
00349	SVFFERTSMATT	29	35		0.16.42	P	04

TOTAL DES CONTENANCES

PERSONNE(S) INSCRITE(S) DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
058707	SCHOTT/ERNEST	PROPRIÉTAIRE
033607	KLEIN/CHARLES PIERRE	PROPRIÉTAIRE
041067	MACHI/FRANÇOIS	PROPRIÉTAIRE
041069	MACHI/FRANÇOIS	PROPRIÉTAIRE
144127	KEEFIN/PHILIPPE	PROPRIÉTAIRE
900349	COMMUNE D'OFFEWILLER	PROPRIÉTAIRE

(Juin 1998)

CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE

HAGUENAU

CENTRE DES IMPOTS FONCIER

RUE DU CLAUD

P. 246

504 HAGUENAU CEDEX

TEL: 03 88 53 26 26

ORDI ET VENDREDI DE 8H15

A 11H 45

DEPARTEMENT

RHIN (BAS)

N° DE COMMANDE

98 00435 003

COMMUNE

ROTHBACH

415

ÉDITÉ LE

18 05 1998

MENTIONS PARTICULIÈRES

SITUATION ANCIENNE

N° DE PERSONNE	ADRESSE(S) DE LA PARCELLE	SECTION	N° DE PLAN	LET. IND.	CONTENANCE	ARPENTAGE	NATURE DE CULTURE
065978	SYFFERTSMATT	29	70		0.00.29	P	04
065978	SYFFERTSMATT	29	74		0.00.90	P	04
065978	SYFFERTSMATT	29	75		0.00.55	P	04
002867	SYFFERTSMATT	29	76		0.00.70	P	04
01875	SYFFERTSMATT	29	46		0.03.90	P	04
01875	SYFFERTSMATT	29	49		0.21.67	P	04
052486	SYFFERTSMATT	29	50		0.15.38	P	04
000528	CE	29	51		0.86.88	S	00
000528	CE	29	52		0.06.44	S	00
000708	PUISSEAU	29	53		0.30.14	E	00
000708	FOSSE	29	54		0.01.72	E	00
000708	FOSSE	29	55		0.04.58	E	00
000708	FOSSE	29	56		0.10.61	E	00
000708	FOSSE	29	57		0.03.94	E	00
000708	FOSSE	29	58		0.04.28	E	00

TOTAL DES CONTENANCES

7.32.66

PERSONNES INSCRITES DANS LA DOCUMENTATION CADASTRALE

N° DE PERSONNE	NOM PRENOM OU DENOMINATION SOCIALE	NATURE DE DROIT
065978	VOLTENLOGEL/ANTOINE	PROPRIÉTAIRE
002867	BAUER/GEORGES	PROPRIÉTAIRE
01875	JUND/FRIEDE	PROPRIÉTAIRE
052486	ROHRIG/JEAN PAUL	PROPRIÉTAIRE
000528	COMMUNE DE ROTHBACH VOLERIE PUBLIQUE	PROPRIÉTAIRE
000708	COURS D'EAU NON NAVIGABLES ET NON FLOTTABLES	PROPRIÉTAIRE